

Traiter le bois

Le bois est un matériau vivant qui a des ennemis naturels qui modifient son aspect et sa structure et qui peuvent même le détruire. Ces ennemis sont de trois types : les insectes xylophages, les champignons lignivores et les éléments climatiques. Il est indispensable de protéger le bois pour qu'il garde ses qualités et son aspect.

Choisir le traitement

• **Traitement curatif** si le bois a déjà été attaqué par des insectes xylophages ou des champignons. Deux cas :
- Le bois a été attaqué en profondeur et sa résistance mécanique est réduite : les pièces de bois abîmées doivent être remplacées avant le traitement.
- Le bois a subi les attaques

d'insectes xylophages mais sa résistance n'est pas compromise : procéder à un traitement curatif appliqué au cœur même du bois attaqué, par injection de produit de traitement.

• **Traitement préventif** si le bois est sain ou neuf mais non traité. Selon la destination du bois, la technique de traitement est différente :
- Le bois est destiné à des menuiseries intérieures :

procéder à un traitement par application superficielle, qui constituera une barrière contre les attaques d'insectes xylophages.

- Le bois est destiné à de la charpente : le traiter par trempage.

- Le bois doit être utilisé à l'extérieur (volets, portail, piquets...) et exposé aux intempéries : procéder au traitement, puis appliquer une lasure.

Traiter par injection sous pression

1



Pour réaliser un traitement curatif des bois de charpente, ou si l'on veut réaliser soi-même un traitement préventif de haut niveau, il faut procéder à un traitement par injection sous pression. On traite les pièces de charpente d'une section supérieure à 10 x 10 cm en utilisant un kit de traitement du bois.

1. Le traitement par injection nécessite un matériel spécial qui est proposé en "kit", composé principalement d'un pistolet d'injection et de buses à placer dans le bois.

2. Ces buses spéciales, enfoncées dans le bois après perçage, assurent la diffusion du produit de traitement

2



3



injecté sous pression par le pistolet.

3. Compléter le traitement par une pulvérisation au pistolet sur toutes les surfaces du bois.

Traiter par application en surface

Lorsque le bois est sain, on peut éviter son attaque par les insectes et par les champignons en créant une barrière de protection. Pour cela, on applique jusqu'à refus du produit de traitement sur toutes les surfaces de la pièce de bois.

Brosser les surfaces à traiter avec une brosse métallique. Ce brossage permet de vérifier que le bois est sain. Des trous de vers ou un son creux lorsque l'on frappe le bois avec le manche de la brosse prouvent que le bois est attaqué et qu'il faut procéder à un traitement curatif par injection.

1. Appliquer plusieurs couches de produit de traitement pour poutres et charpentes jusqu'à ce que le bois ne puisse plus l'absorber.

2. Pour des huisseries, utiliser un traitement incolore conçu pour permettre l'application d'un revêtement décoratif (lasures, peintures, vernis).



Traiter par trempage

Pour de petits travaux avec des bois sains et non traités, on peut facilement exécuter un traitement par trempage.

Réaliser une cuve de trempage en construisant un rectangle avec de simples parpaings posés sur un sol dur. Les dimensions de la cuve dépendent des pièces de bois à faire tremper. Une simple feuille de polyane débordant largement de la cuve constituera un bassin étanche. Après trempage, sortir le morceau de bois et le laisser égoutter avant de l'utiliser. Le produit restant peut être récupéré.



1. Remplir la cuve en parpaings de produit de traitement : soit un produit pour charpente, soit un produit sans odeur si le bois doit être utilisé à l'intérieur d'un local habité.

2. Avec des gants, déposer le bois à traiter dans le liquide de traitement et le laisser tremper deux heures, en retournant la pièce au bout d'une heure.

Protéger et décorer par une lasure

Les bois soumis au soleil et à la pluie sont à la fois protégés des intempéries et décorés par l'application d'une lasure. Pour obtenir une bonne protection contre les rayons ultraviolets, choisir une lasure de teinte foncée ou une lasure dont la résistance aux U.V. est renforcée.

1. Le bois décoloré ou grisailé par le soleil peut être rénové par l'application d'une lasure. Auparavant, brosser le bois avec une brosse en laiton.

2. Appliquer la lasure dans le sens des fibres du bois, avec un pinceau dont les poils retiennent bien la lasure et évitent les coulures. Appliquer deux couches, en choisissant soit une lasure foncée, soit une lasure haute protection afin d'obtenir une bonne résistance aux rayons ultraviolets.

